



**Rapport annuel**  
**sur le Prix et la Qualité du Service public**  
**de l'eau potable (RPQS-eau)**  
**Exercice 2016**  
**Ville de Bonneville**



Champs captant des Vorziers

## Sommaire

1. Caractérisation technique du service .....	3
Présentation du territoire desservi .....	3
Mode de gestion du service .....	3
Nombre d'abonnements .....	3
Production .....	4
Achats d'eaux traitées .....	4
Volumes vendus au cours de l'exercice .....	4
Autres volumes.....	4
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	4
Récapitulatif des différents volumes.....	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service .....	6
Modalités de tarification .....	6
Facture d'eau type.....	7
Recettes 2015 (en €).....	8
3. Financement des investissements .....	9
Branchements en plomb .....	9
Montants financiers (en €) .....	9
Etat de la dette du service (en €) .....	10
Amortissements .....	10
4. Indicateurs de performances .....	11
Qualité de l'eau .....	11
Indice d'avancement des protections de ressources en eau .....	11
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	12
Rendement du réseau de distribution .....	13
Indice linéaire des volumes non comptés.....	13
Indice linéaire de pertes en réseau .....	13
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....	14
5. Indicateur supplémentaires pour les collectivités disposant d'une CCPSL .....	14
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées .....	14
Délai maximal d'ouverture des branchements .....	14
Durée d'extinction de la dette de la collectivité .....	14
Taux de réclamations .....	15
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente .....	15
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	16
Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	16
Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	16

# 1. Caractérisation technique du service

## Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  intercommunal

Nom et Caractéristique de la collectivité : Commune de Bonneville

- Compétences liée au service :  
 Production  Transfert  Distribution
- Territoire desservi : Commune de Bonneville et vente d'eau aux communes d'Ayze et Vougy

## Mode de gestion du service

Service exploité en  régie  délégation de service public (affermage ou concession)

## Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert 12 896 habitants.

## Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés total au 31/12/2016
BONNEVILLE	4414	4484

## Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource et implantation	Débit nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 (en m <sup>3</sup> )	Observations
Forages des Vorziers	3 800 m <sup>3</sup> /j	848 327	
Captages de Thuet	800 m <sup>3</sup> /j	29 408	
Captages du Feu, des Croches et de l'Epargny	850 m <sup>3</sup> /j	149 071	Une partie de l'eau captée est reversée au milieu naturel par le TP du rsv de Corbières
Captages des Mériguets	100 m <sup>3</sup> /j	11 246	
Captages des Bragades	60 m <sup>3</sup> /j	5 742	
Captage de St Etienne	20 m <sup>3</sup> /j	5 049	
Captages de Tivant	30 m <sup>3</sup> /j	0	
<b>Total Prélevé : V<sub>1</sub></b>		<b>983 844</b>	

<sup>(1)</sup> Dans le cas où une collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

## **Production**

### **Achats d'eaux traitées**

La commune de Bonneville n'achète pas d'eau.

### **Volumes vendus au cours de l'exercice**

<b>Acheteurs</b>	<b>Volumes vendus durant l'exercice 2015 (en m3) sur 365 jours</b>	<b>Observations</b>
<b>Abonnés domestiques</b>	<b>627 573</b>	
<b>Socopa Viandes</b>	<b>79 686</b>	
<b>Centre nautique intercommunale</b>	<b>25 075</b>	
<b>Total vendu aux abonnés</b>	<b>732 334</b>	
<b>Volume dégrevé</b>	<b>4 312</b>	
<b>Total volume comptabilisé : <math>V_7</math></b>	<b>732 334</b>	
<b>Total exporté vers d'autres services : <math>V_3</math></b>	<b>92 312</b>	<b>Vougy et Ayze</b>

### **Autres volumes**

**Volume de service :  $V_9 = 10\,000\text{ m}^3/\text{an}$**

(Volume-estimé-utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)

**Volume consommateurs sans comptages :  $V_8 = 0\text{ m}^3/\text{an}$**

(Volume-estimé-utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

### **Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable (hors branchements) est de :

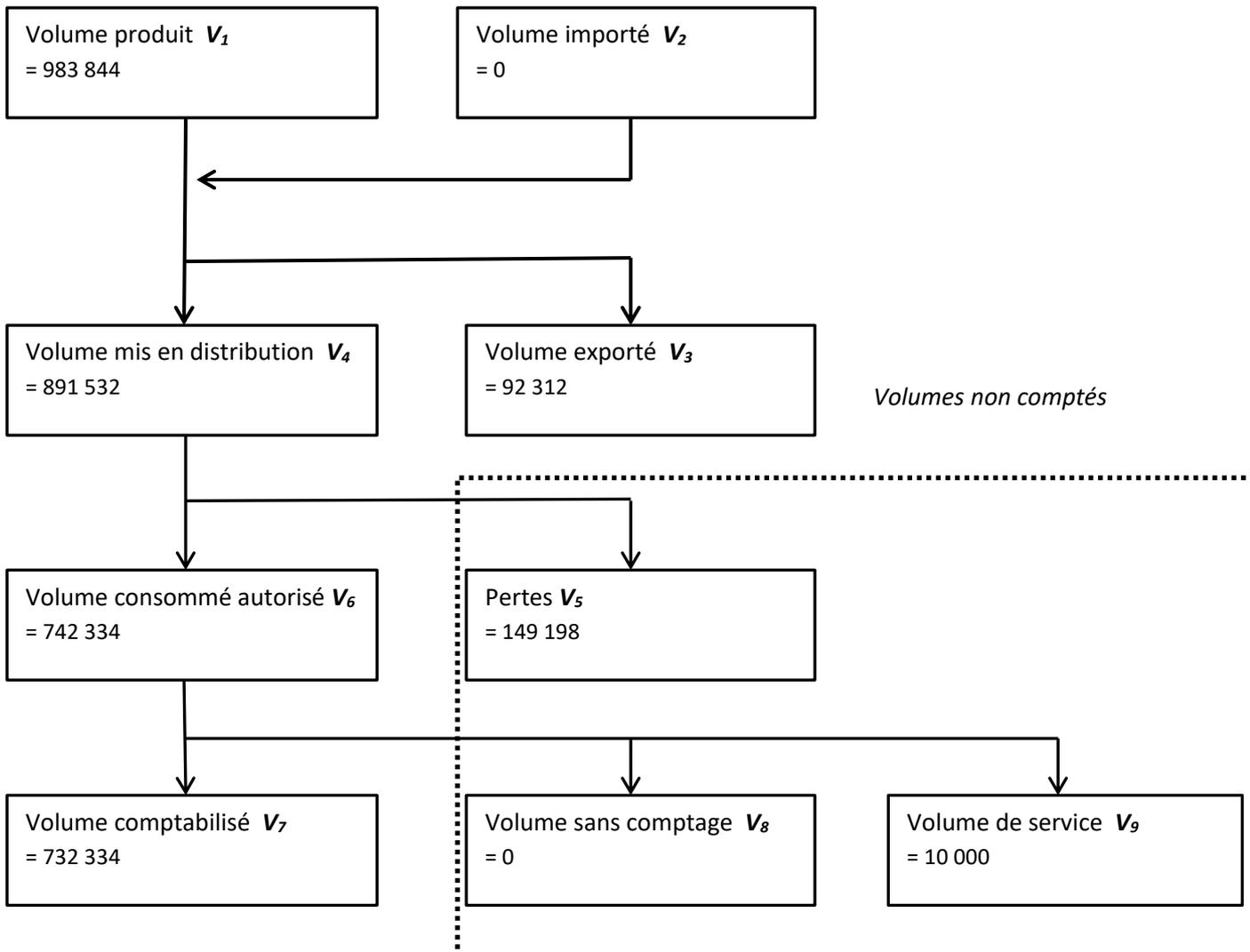
- **9.141 Km** de canalisations d'adductions d'eau potable dont 2.29 km en secours au 31/12/2016
- **89.806 Km** de canalisations de distribution d'eau potable au 31/12/2016

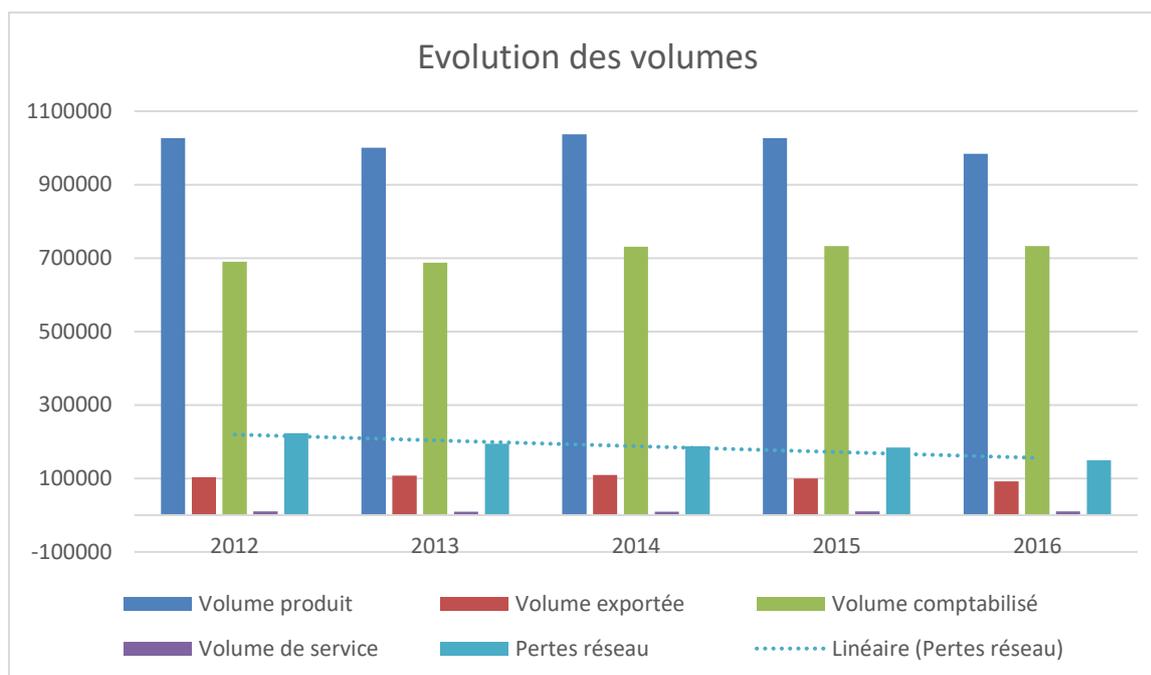
### **Récapitulatif des différents volumes**

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n°2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- $V_1$  ou volume produit (Volume issu des ouvrages de productions du service et introduit dans le réseau de distribution)
- $V_2$  ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- $V_3$  ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1+V_2-V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_6-V_4$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7+V_8+V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)

- $V_8$  usagers ou volume consommateurs sans comptage (Volume-estimé-utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (Volume-estimé-utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)





## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2015		Au 01/01/2016	
<b>Part de la collectivité</b>					
Frais d'accès au service		41.11€		25.00€	
Part fixe (€ en HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	18.00€		19.00€	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1.50 €/m <sup>3</sup>		1.49 €/m <sup>3</sup>	
<b>Taxes et redevances</b>					
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(2)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0.0695 €/m <sup>3</sup>		0.0695 €/m <sup>3</sup>	
	Pollution domestique	0.29€/m <sup>3</sup>		0.29€/m <sup>3</sup>	

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture de 120m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour communes et EPCI de moins de 3000 habitants et obligatoire pour les communes de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

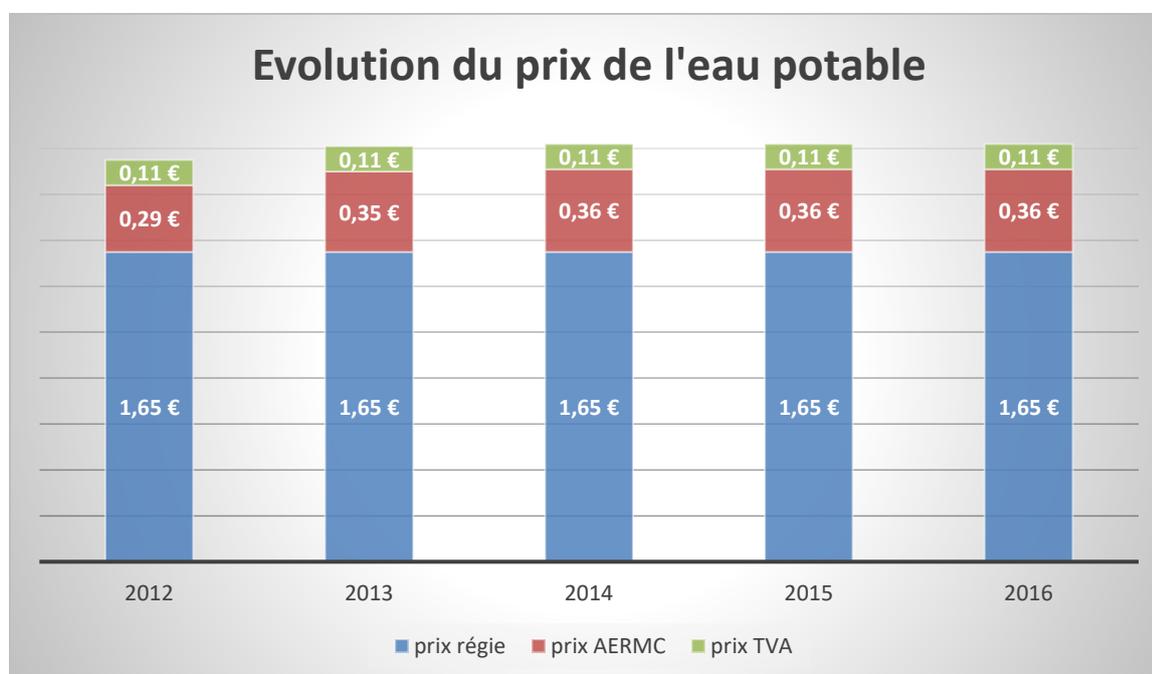
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivants:

- Délibération n° 044.2014 du 10/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération n° 023.2017 du 06/01/2017 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable

### Facture d'eau type

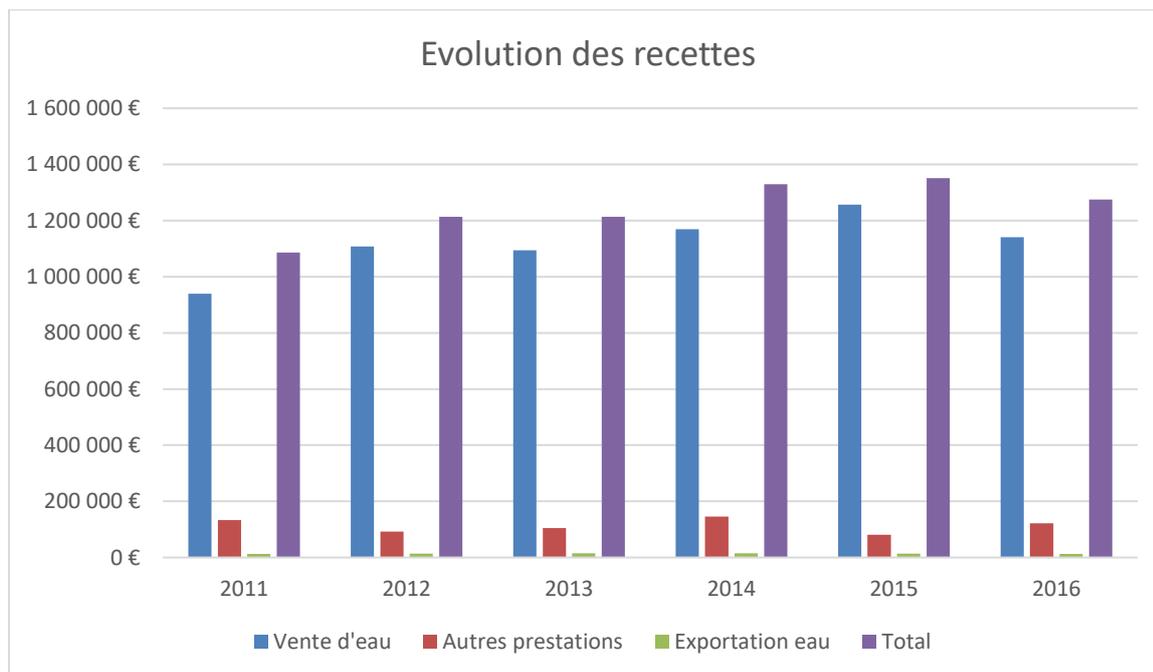
Les tarifs applicable au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont <sup>(1)</sup>:

Tarifs		Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Valorisation en %
Collectivité	Part fixe	18.00	19.00	+5.56%
	Part Proportionnelle (consommation)	180.00	178.80	-0.67%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		8.34	8.34	+0.00%
Redevance de pollution domestique		34.80	34.80	+0.00%
TVA si service assujetti (5.5%)		13.26	13.25	+0.08%
<b>Total</b>		254.10	254.19	+0.04%
<b>Prix au m<sup>3</sup></b>		2.12	2.12	+0.04%



## Recettes 2016 (en €)

	Collectivité
Vente d'eau aux abonnés domestiques (parts fixe et variable)	1 140 325 €
Autres prestations auprès des abonnés	121 406 €
Exportation vers autres services	13 135 €
Facturation services auprès d'autres structures	189 799 €



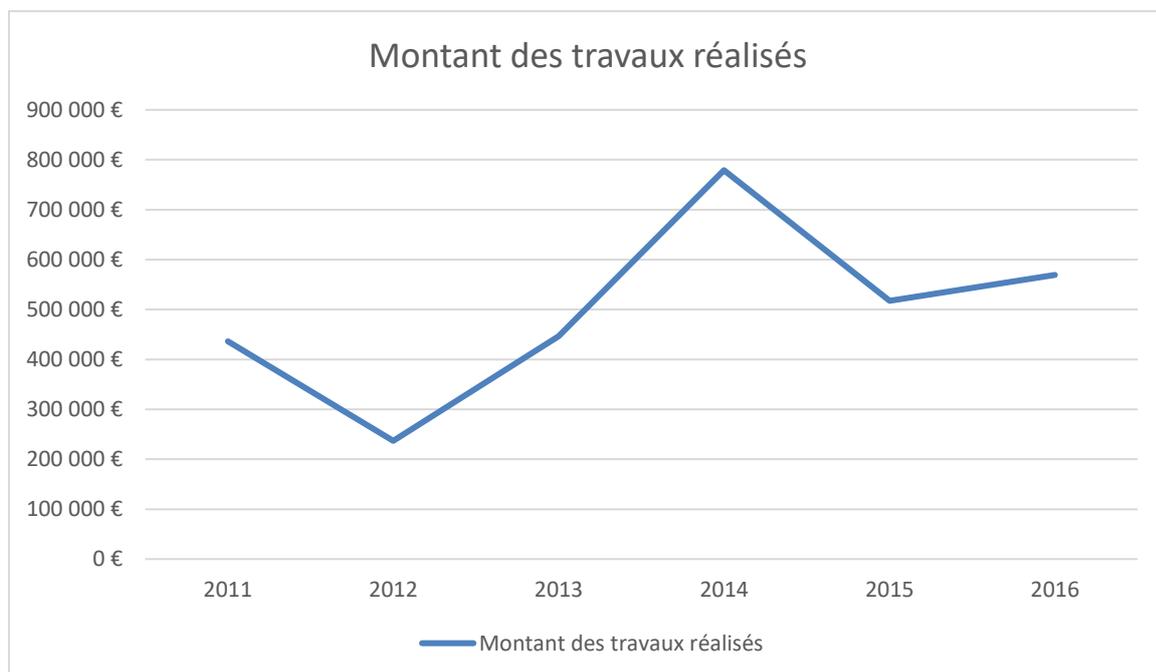
### 3. Financement des investissements

#### **Branchements en plomb**

Sur la commune de Bonneville, il n'y a plus aucun branchement en plomb en service.

#### **Montants financiers (en €)**

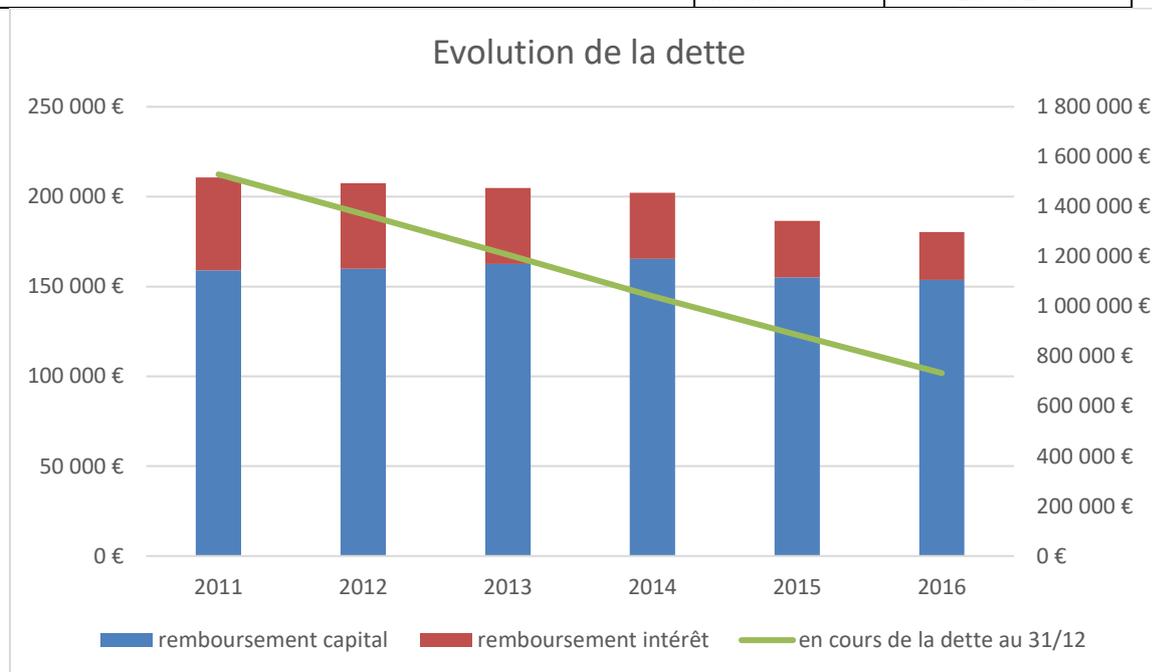
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	569 350 €
Montant des subventions pour ces travaux	0 €



### Etat de la dette du service (en €)

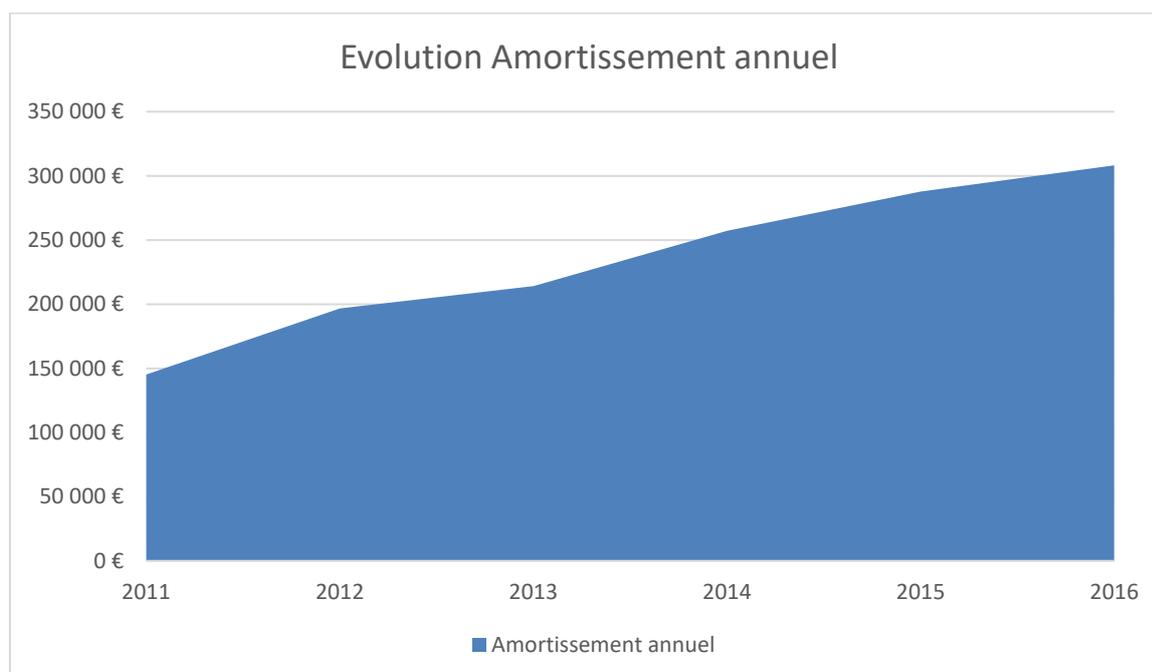
L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2015 (montant restant dû)		732 880 €
Montant remboursé durant l'exercice	Capital	153 619 €
	Intérêt	26 652 €



### Amortissements

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 308 188 €



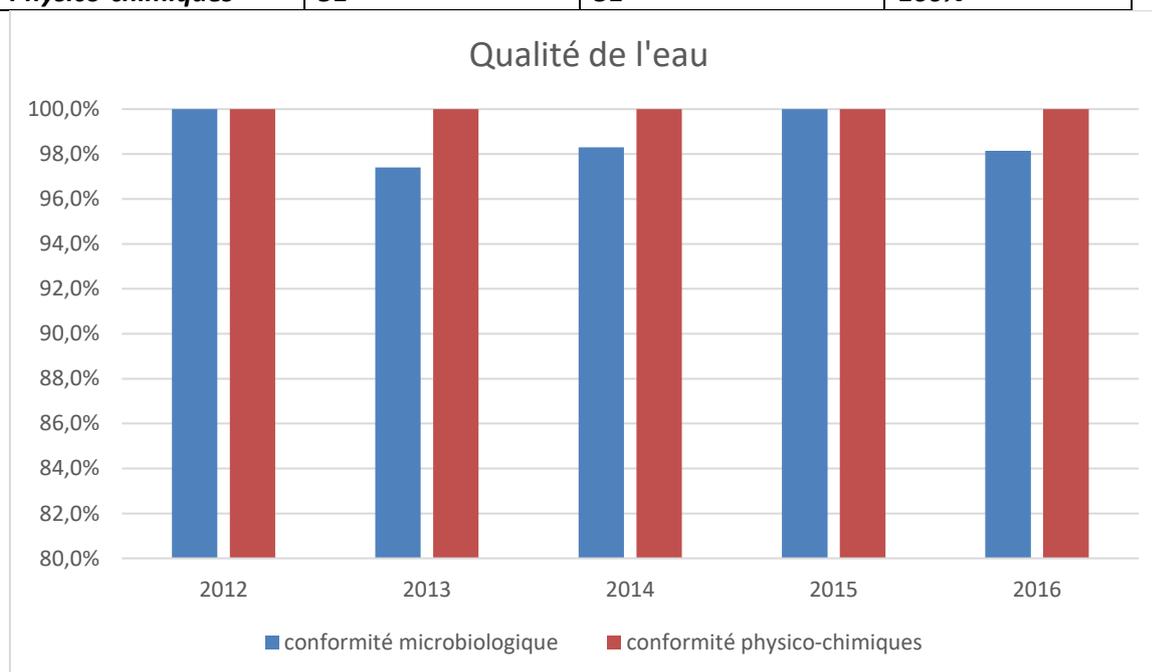
## 4. Indicateurs de performances

### Qualité de l'eau

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyse ARS	Prélèvements réalisés	Prélèvements conformes	Taux de conformité
Microbiologiques	54	53	98.15%
Physico-chimiques	51	51	100%



### Indice d'avancement des protections de ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc....). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 76.6 %.

## **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Bonneville</b>
<b>VP.236</b>	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
<b>VP.237</b>	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
<i>VP.263</i>	<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau</b>	15
<b>VP.238</b>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	10
<b>VP.239</b>	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	5
<b>VP.240</b>	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
<b>VP.241</b>	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	10
<i>VP.264</i>	<b>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé</b>	40
<b>VP.242</b>	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
<b>VP.243</b>	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
<b>VP.244</b>	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
<b>VP.245</b>	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
<b>VP.246</b>	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	0
<b>VP.247</b>	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
<b>VP.248</b>	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
<b>VP.249</b>	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
		<b>95</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 2015 du service est 95.

### **Rendement du réseau de distribution**

Pour l'année 2015, le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V6 + V3}{V1 + V2} * 100 = 84.84\%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7/V4) est de 82.14 %.

Le rendement minimum réglementaire est de :

$$65 + \frac{V6}{365 * \text{linéaire de desserte}} / 5 = 69.53 \%$$

### **Indice linéaire des volumes non comptés**

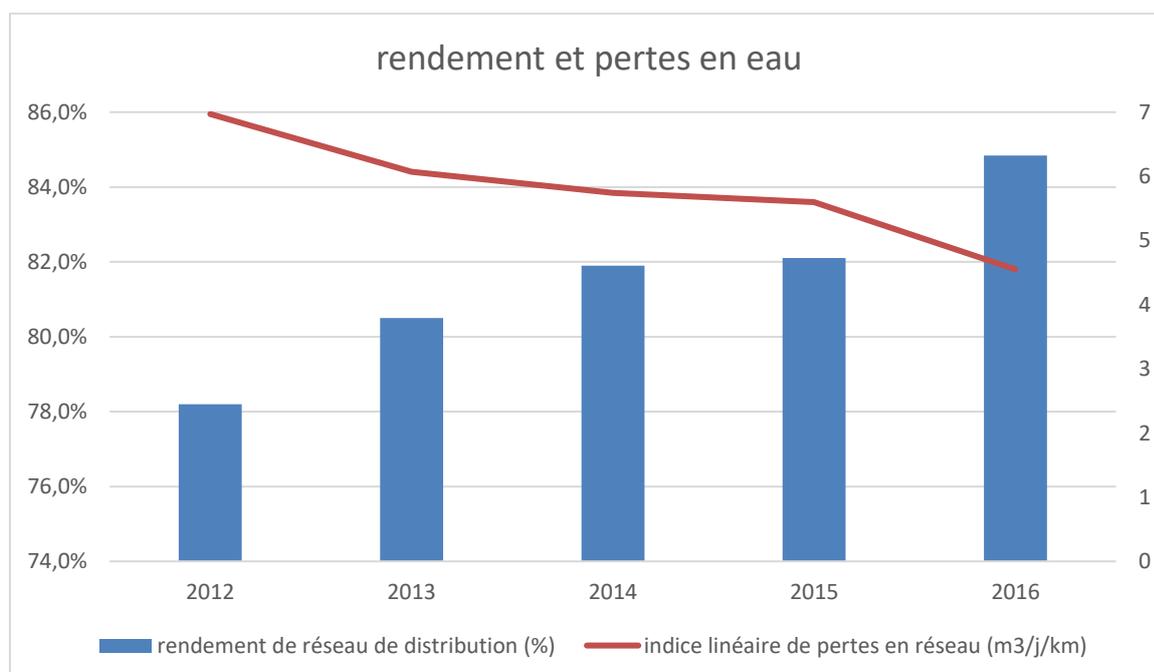
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non-comptés est :

$$\frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire de desserte}} = 4.86 \text{ m}^3 / \text{Km/jour}$$

### **Indice linéaire de pertes en réseau**

Pour l'année 2015, l'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V4 - V6}{365 * \text{linéaire de desserte}} = 4.55 \text{ m}^3 / \text{Km/jour}$$



### **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en Km) :

2012	2013	2014	2015	2016
0.70	0.78	1.16	1.58	1.852

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L2016 + L2015 + L2014 + L2013 + L2012}{5 * \text{linéaire de réseau desserte}} * 100 = 1.36 \%$$

## **5. Indicateur supplémentaires pour les collectivités disposant d'une CCPSL**

### **Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées**

Pour l'année 2015, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruption de service non – programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000 = 3.79\text{‰}$$

Avec :

- nombre d'interruption du service non-programmées = 17
- nombre d'abonnés du service = 4484

### **Délai maximal d'ouverture des branchements**

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouverture de branchements}} * 100 = 100\%$$

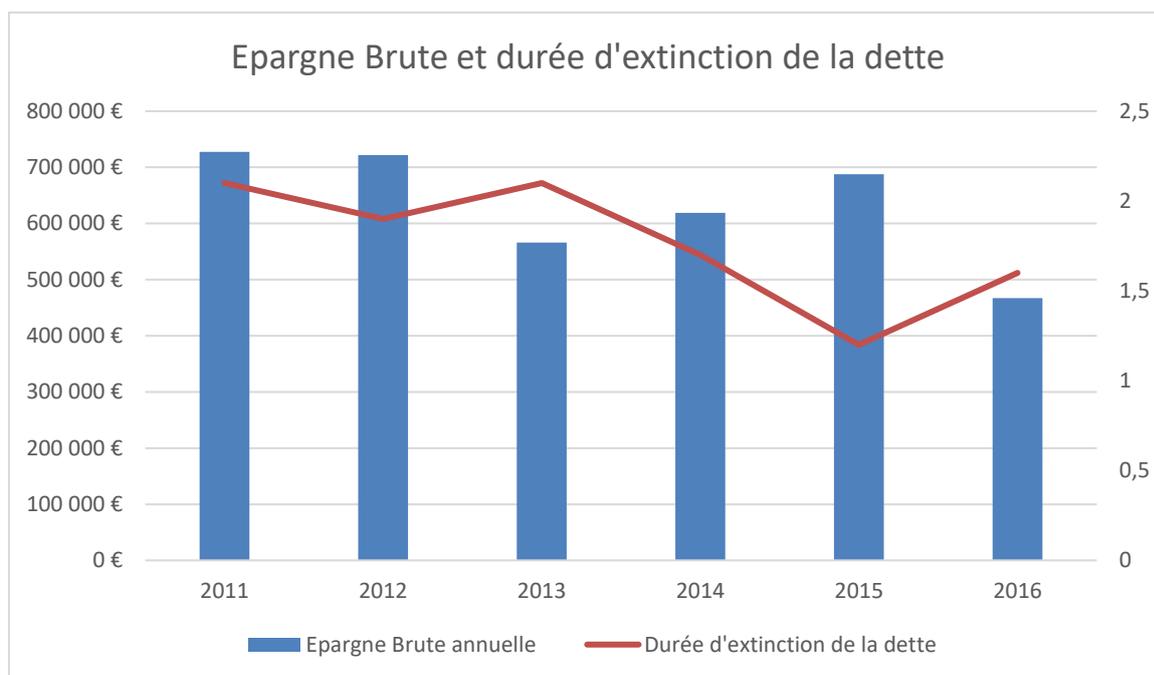
### **Durée d'extinction de la dette de la collectivité**

Pour l'année 2016, la durée d'extinction de la dette est de :

$$\frac{\text{encours de la dette au 31 déc 2016}}{\text{épargne brute annuelle}} = 1.6 \text{ ans}$$

Avec :

- Epargne brute annuelle (2016) = 467 177 €
- En cours de dette = 732 880 €



### **Taux de réclamations**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'année 2016, le taux de réclamations est de :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000 = 0.44\text{‰}$$

Avec :

- nombre de réclamations laissant une trace écrite = 2
- nombre d'abonnés du service = 4484

### **Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente**

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2014 au 31/12/2015 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année 2015 à fin 2016}}{\text{chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) 2015}} * 100 = 0.97\%$$

Avec

- Montant d'impayés au titre de l'année 2016 à fin 2015 : 12 286.13 €
- Chiffre d'affaire (hors travaux) 2016 : 1 261 262.87 €

## **6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité***

En 2016, le service a accepté 9 demandes de dégrèvement suite à des surconsommations causées par des fuites, soit 4312 m3.

Pour l'année 2016, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est de : 0 €

### ***Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Un fond dédié aux opérations de coopération décentralisée a été créé. Ce fond est abondé d'une dotation annuelle correspondant à 1% des recettes annuelles perçues auprès des usagers, soit 7500€.